

Vingt-sixième jour

# steria avenir

100% Salariés, Indépendants et Engagés

MOBILISATION OUVERTE À STERIA

## PANNE DE DIRECTION, RAPPEL DES FICHES DE PAIE

### 🔍 A quand le rappel des fiches de paie ?

Vous faites confiance à la direction pour établir des fiches de paie correctes.

Sachant que chaque fiche de paie non conforme peut donner lieu à une amende pour Steria, comment expliquer que certaines de vos fiches de paie :

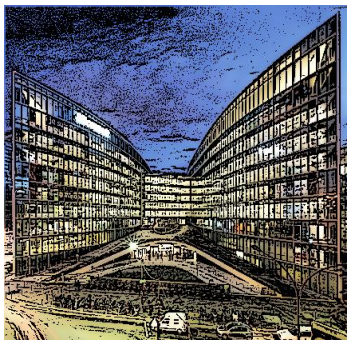
- Soumettent à cotisations en tranche A un montant au-delà du plafond de la sécurité sociale et sans explication,
- Omettent des repos compensateurs,
- Omettent des heures supplémentaires effectuées ou les indications concernant les périodes ou les dates de ces heures supplémentaires,
- Omettent d'indiquer l'emploi du salarié
- Omettent les dates de congé et le montant de l'indemnité correspondante lorsqu'une période de congé annuel est comprise dans la période de paie considérée,
- Depuis octobre 2007 ne respectent pas la Loi TEPA malgré le courrier recommandé de l'URSSAF de juin 2009.

La non-délivrance de bulletin de paie ou la remise au salarié de bulletins de paie erronés cause au salarié un préjudice qu'il appartient au juge de réparer (Cass. soc., 22 mai 1986, n° 83-42.505, n° 243 ; Cass. soc., 19 mai 2004, n° 02-44.671).

De même, l'omission sur le bulletin de paie d'une partie des heures de travail effectuées par le salarié caractérise le délit de travail dissimulé; ce manquement rend ainsi le contrevenant passible des sanctions relatives au travail illégal.

Par ailleurs, il a été jugé que le bulletin de paie étant un document pouvant établir la preuve de faits ayant des conséquences juridiques, un employeur qui indique que le salarié est en congé alors qu'il était malade est coupable de faux et usage de faux (Cass. crim., 7 sept. 2005, n° 04-87.080).

### 🔍 Accélération de la mobilisation :



Nous ressentons que la direction ne négocie pas réellement sur chacun des thèmes prévus légalement (salaires fixes et variables, conditions de travail, télétravail, cantine à Vélizy, cantine à Toulouse ...).

Une mauvaise gouvernance d'entreprise nuit directement aux salariés mais aussi aux finances des actionnaires et au service rendu aux clients.

**STERIA Avenir sera à l'assemblée générale annuelle le 15 mai 2012 à 14H à EOS - Issy les Moulineaux pour informer les actionnaires des mérites de l'actuelle Gouvernance !**



[www.steria-avenir.fr](http://www.steria-avenir.fr)

